

Coup d'arrêt pour Hambrégie

le 26/07/2014 à 05:00 par Cécile CHAMBRU.

Hier, la cour administrative d'appel a retoqué le dossier de la centrale électrique à gaz prévue sur l'Europôle 2 de Sarreguemines.

En janvier 2012 déjà, la société Direct Energie avait été taclée par le tribunal administratif de Strasbourg. Mais il en fallait plus pour réduire les ardeurs du producteur d'énergie, décidé depuis 2008 à installer une centrale électrique au gaz sur le site de l'Europôle 2 de Sarreguemines. Il avait donc saisi la cour d'appel administrative de Nancy, qui a rendu sa décision hier matin. Et confirmé la position alsacienne.

Le dossier est dans les cartons depuis 2008. Il s'agit de créer sur l'Europôle 2 de Sarreguemines une centrale de production électrique à cycle combiné gaz. L'investissement est de 770 M€, avec une trentaine d'emplois à la clé. Aussitôt, des voix discordantes s'élèvent. Celles de communes riveraines, en Moselle et dans le proche Bas-Rhin, et de l'ADPSE (Association de défense contre la pollution de Sarreguemines et environs). Tous avancent les conséquences écologiques et les risques de pollution. Les experts démentent, les opposants manifestent leur colère dans la rue. Finalement, fin 2011, la préfecture accorde le permis de construire et le permis d'exploiter à la société baptisée Hambrégie.

Aussitôt, les communes de Sarralbe et Herbitzheim ainsi que l'ADPSE déposent des recours auprès du tribunal administratif. Celui-ci leur donne raison en janvier 2012. Il annule le permis de construire car le plan local d'urbanisme de Hambach avait été modifié et non révisé. Il annule aussi le permis d'exploiter. Hier, la cour d'appel administrative de Nancy a confirmé les décisions de Strasbourg, mettant aussi l'accent sur le montage financier trop léger de l'opération, « sans aucun engagement précis ».

Ce n'est pas terminé

Du côté de Direct Energie, on se dit « très surpris car, depuis, le PLU a été modifié et nous avons apporté des garanties bancaires ». Pour Marcos Peres-Diaz, directeur de production, le projet n'est pas enterré. « Soit nous ferons appel auprès du Conseil d'Etat, soit nous reprendrons le dossier du début. Mais nous le ferons car il a tout son sens et son implantation est justifiée. » Pour Isabelle Hoellinger de l'ADPSE, Direct Energie « s'accroche à une coquille vide. Ils n'ont pas les financements aujourd'hui, ils ne les auront pas demain ». Michel Kuffler, maire de Herbitzheim se demande aussi « pourquoi ils s'entêtent. Mais nous restons vigilants. Si le projet revient, on sera là ! », promet-il.

Cécile CHAMBRU.